



Bateaux de pêche. Un retour des aides européennes ?

Florence Autret

Florence Autret Bataille perdue pour les ONG et la nouvelle vague libérale et écolo élue en mai : mardi, le Parlement a confirmé son soutien à un assouplissement important de l'utilisation des deniers européens destinés à la pêche.

Florence Autret

L'Europe devrait permettre de subventionner à nouveau, à partir de 2021, la construction de nouveaux navires, pourtant interdite depuis quinze ans. C'est en tout cas ce que demandera le Parlement, lors des négociations sur l'utilisation des plus de 6 milliards d'euros du FEAMP, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, qui vont s'ouvrir d'ici la fin de l'année avec le Conseil des ministres de la pêche.

Ces derniers jours, le monde des ONG et le président de la commission Pêche Chris Davies (libéral britannique) s'étaient pourtant démenés pour rassembler une majorité d'élus de cette même commission afin de remettre sur le métier ce dossier qui avait été évoqué juste avant les élections. En vain : sur les 38 députés présents, 20 ont souhaité aller de l'avant.

Parmi eux, François-Xavier Bellamy (LR, PPE) qui estime que ce FEAMP « revampé » offrira plus de possibilités de soutenir la « petite »

pêche. « Les pêcheurs du Nord (de la France) voient arriver des bateaux de plus en plus gros avec des capacités de pêche de plus en plus colossales », dit-il. D'où l'intérêt, selon lui, de rouvrir la possibilité de subventionner des navires de 12 mètres (ou plus dans les régions ultrapériphériques), voire 24 mètres, si la position des ministres l'emportait.

Mathieu Colléter, responsable science et relations institutionnelles de l'ONG écologiste Bloom, n'y croit pas. « Ce qui prive de perspectives les jeunes qui s'installent, c'est de ne pas pouvoir accéder à des quotas (de poissons) en raison de la mainmise des grosses pêcheries », dit-il. Or le FEAMP ne permettrait pas à la pêche artisanale de s'organiser, selon lui.

Un plafond de puissance

« L'OCDHes scientifiques, la Banque mondiale, les auditeurs de la Cour des comptes européenne : tout le monde est d'accord pour dire qu'il ne faut pas subventionner la création de nouvelles capacités », si l'on veut préserver les océans, insiste Andrea Ripol, chargé du dossier à l'ONG Seas at risk. La Commission européenne a certes inscrit un plafond général de puissance (mesure de la capacité de pêche en puissance des bateaux navigants) dans sa proposition, que

personne ne remet en cause et qui obligera donc à détruire des navires au fur et à mesure. Mais il est, selon elle, inopérant car difficilement contrôlable. « La Commission reconnaît elle-même qu'il y a une fraude massive au sujet des déclarations de puissance » des moteurs, indique Mathieu Colléter. Selon une enquête réalisée sur 68 navires et publiée cet été, la puissance constatée des moteurs « dépassait dans 51 % des cas la puissance certifiée ».



L'Europe envisage de subventionner, dès 2021, à nouveau la construction de nouveaux navires de pêche.

■